

CIRCULAIRE

Spécial 52ème Congrès

Vendredi 24 et Samedi 25 Mai
à Cergy-Pontoise

**Exprimez-vous par vos votes
sur les actions à mener !
Devenez administrateur !**

Discutez lors des conférences/ateliers !

Avant le congrès :

Tous les présidents de Conseils locaux vont recevoir courant avril l'état de situation de leur conseil local. Pour être pris en compte, **les adhésions ainsi que les bureaux devront être parvenus au CDPE au plus tard le 11 mai 2019.** (Un problème ? Appelez-nous !)

La commission des mandats se réunira le **2 mai 2019** afin d'arrêter la liste des Conseils locaux « conformes ». Chaque Président de Conseil Local dont le bureau aura été validé, recevra alors un pouvoir précisant le nombre de mandats obtenus pour le congrès :

- 1 mandat pour 10 adhérents ou par fraction de 10 cotisants.

Le Conseil d'Administration départemental du **15 mai 2019** tranchera sur les derniers litiges. **Seuls les conseils locaux dont les bureaux auront été validés pourront participer aux votes** au prorata du nombre d'adhérents par Conseil Local.

Le jour du Congrès :

Tous les adhérents sont conviés.

Les mandats seront à retirer sur présentation du **pouvoir original**, envoyé par la commission des mandats, **signé et complété par le Président du Conseil Local** pour vous exprimer lors des votes.

Merci aux Présidents des Conseils Locaux de bien vouloir diffuser cette circulaire auprès de tous leurs adhérents pour une meilleure transmission des actions menées par la FCPE sur le département.

(Circulaire disponible sur : www.fcpe95.com)

Sommaire

P.1
Congrès

P.2
Programme

P.3
Informations
pratiques

P.4
Itinéraire

Documents joints

Candidature
Conseil
d'Administration
du CDPE95

Directeur de la publication :

Didier
ARLOT
Président du
CDPE

Vendredi 24 Mai 2019 : **Débat « Le lycéen face à son orientation »**

Lycée Alfred Kastler, 26 avenue de la Palette – 95000 Cergy-Pontoise
19h30 à 21h30 suivi d'un pot

Avec la participation éventuelle :

- D'un élu
- D'un représentant du conseil de vie lycéenne
- D'un représentant des enseignants
- D'un professeur de l'enseignement supérieur
- D'un membre de CIO

Samedi 25 Mai : Congrès de la FCPE 95 !

Lycée Alfred Kastler, 26 avenue de la Palette – 95000 Cergy-Pontoise

- 08h15** Accueil et petit déjeuner des congressistes
Remise des mandats aux représentants des conseils locaux à **partir de 8h30**
- 09h00** Mot de bienvenue par le Président du Conseil Local
Allocution du Proviseur du lycée
Ouverture du congrès par le Président du CDPE
- 09h30** Rapport d'activité
Rapport financier et rapport des commissaires aux comptes
Rapport moral
- 10h30** **Débat sur les rapports**
- 11h30** **Votes des rapports et modification des statuts**
- 11h45** Présentation des candidats au poste d'Administrateur Départemental
au sein du Conseil d'Administration du Conseil Départemental de la FCPE95
- 12h00** Apéritif et repas
- 14h00** **Elections des candidats au poste d'Administrateur Départemental**
- 14h30** Atelier 1 animé par Philippe RENO, Administrateur Départemental FCPE 95
« Réforme des lycées » où en est-on aujourd'hui ?

Atelier 2 (au même moment dans une autre salle)
animé par Béatrice MARIE, Administratrice Départementale FCPE 95
« Loi Blanquer » organisation de l'école de demain
- 17h00** Proclamation des résultats des votes
Election des commissaires aux comptes par le congrès
- 17h30** Clôture du Congrès

Elections des Administrateurs Départementaux au conseil d'administration de la FCPE 95

Avis de recherche de 8 nouveaux administrateurs dynamiques !

- 16 administrateurs et administratrices sont encore en cours de mandat.
- Il y a donc **8 postes d'administrateurs qui s'ouvrent à vous.**

Le Conseil d'administration recevra les dépôts de candidatures validées par le Président du Conseil local jusqu'au : **11 mai 2019 à midi.**

Qu'est-ce qu'un administrateur départemental ?

Il est élu pour 3 ans par le Congrès Départemental après acte de candidature présentée par son conseil local.

L'acquisition des compétences nécessaires à l'accomplissement de la mission d'administrateur se fera bien entendu progressivement.

Un administrateur n'est jamais seul et peut compter sur l'aide des autres administrateurs et ne prend que la part de travail qu'il est en mesure d'assumer.

Rôle d'un administrateur départemental

Il s'engage à siéger au Conseil d'Administration de la FCPE95 qui se réunit une fois par mois et devra aider un secteur correspondant à une ou plusieurs villes avec un ou plusieurs conseils locaux.

Sa tâche sera notamment de :

- Animer les relations et le dialogue entre les conseils locaux d'un secteur,
- Relayer les informations nationales et départementales vers les conseils locaux,
- Apporter un soutien, des réponses aux adhérents, conseils locaux qui le sollicitent,
- Éventuellement participer aux assemblées générales ou autres réunions des conseils locaux l'ayant invité,
- Éventuellement se déplacer pour aider les conseils locaux à se former ou s'organiser.

Toutes les informations seront mises à jour sur le site de la FCPE 95 : www.fcpe95.com

Commissaire aux comptes

Appel à candidatures : Nous recherchons des commissaires aux comptes pour l'année 2019-2020 leur rôle est de vérifier et de valider les comptes de la FCPE 95.

Ils ont aussi pour mission de présenter un rapport au congrès départemental et de proposer la validation ou non des comptes de l'association.

Cette commission des comptes se réunit 1 à 2 fois dans l'année ainsi qu'au congrès, cela vous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur l'organisation de la FCPE 95.

Si cela vous intéresse vous pouvez nous contacter par mail

fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

Bulletin réservation repas

Règlement à faire parvenir au CDPE 95, Place du Ponceau 95000 CERGY

Conseil local de.....

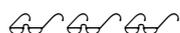
Localité.....

Réserve repas à 15 €, soit..... €

Règlement par chèque bancaire/postal :

Date...../...../.....

Signature :



Pour vous rendre au lycée Alfred Kastler : 26 avenue de la palette à Cergy-Pontoise.

Transport en commun :
Gare de Pontoise puis prendre le bus 45 ou 56 ou 58 . Arrêt **LYCEE KASTLER**
ou Gare de Cergy préfecture